



Liste des délibérations examinées lors de la réunion du Conseil municipal du 6 février 2023

2023-4. Délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire
Adoptée à 7 voix pour et 2 abstentions

2023-5. Fixation et vote de l'indemnité du Maire, de l'adjoint au Maire et des conseillers
municipaux délégués
Adoptée à 5 voix pour et 4 abstentions

2023-6. Engagement du quart des crédits inscrits en investissement de 2022 sur 2023
Adoptée à 5 voix pour et 4 abstentions

2023-7. Foulées de la Bombe 2022 – bilan financier et remboursement des frais
Adoptée à 9 voix pour

2023-8. Accueil de Loisirs Richebourg 2023 – renouvellement de la convention
Adoptée à 9 voix pour

A Lorgies, le 7 février 2023,

Le Maire,



Véronique URBANIAK